



## vente bien immobilier

Par **SOUVIGNET**, le 19/10/2019 à 18:56

Bonjour,

Ma sœur a à mon insu, négocié et accompagné ma mère chez le notaire, pour lui faire vendre un bien immobilier lui appartenant . j'ai appris cette démarche une fois le compromis signé, et qu'il ne restait plus qu'à attendre la date finale pour la vente définitive. Bien que ni ma sœur, ni moi n'ayons aucun intérêt financier dans cette vente ( la somme de la vente étant uniquement versé sur le compte exclusif de ma mère, pour palier au cout financier de son EHPAD) Je suis en colère vis à vis de ma sœur qui ne m'a pas prévenu, et qui a négocié seule. Ma mère n'ayant plus toute " sa tête", mais n'est pas sous tutelle. Le notaire ne s'est aperçu en rien des déficiences cognitives de ma mère. Bien que ma soeur gère d'un commun accord avec moi, l'administratif et le financier de ma mère, je n'étais pas d'accord pour la vente de cette maison. Est il possible de faire annuler la vente avant la signature ou pendant la signature chez le notaire.

Je vous remercie.

Mr SOUVIGNET Xavier

Par **CarolineDenambride**, le 23/10/2019 à 20:58

Bonjour,

Si vous rapportez la preuve de l'insanité d'esprit de votre mère, ne serait ce que par

intermittance (sur la base de certificats médicaux) , vous pourriez obtenir la nullité de l'acte de vente.

Très cordialement,

Me Caroline DENAMBRIDE  
Avocate au Barreau de LYON  
<https://denambride-avocat.com/>